

Pourquoi voter pour les candidats CGT ?



Les 13 & 15 mars prochains

La CGT est une organisation syndicale confédérée, elle organise les salariés par profession et par territoire. Elle est composée de salariés, qui en se syndiquant, se donnent les moyens collectifs pour améliorer les conditions de vie et de travail dans et hors l'entreprise.

La richesse de la CGT est due à la diversité d'opinions des syndiqués, à la formation syndicale de ses élus et mandatés, à l'expérience syndicale acquise au sein de l'établissement, au niveau de SGE, au niveau du territoire, au niveau de la profession et demain au niveau du comité de groupe Verallia France et européen. La confrontation de toutes ces idées, ces expériences, nous permettent d'être représentatifs du plus grand

La confrontation de toutes ces idées, ces expériences, nous permettent d'être représentatifs du plus grand nombre de salariés et donc, de construire des revendications convergentes dans l'intérêt de tous, sans mettre les salariés en opposition.

La CGT n'attend pas que les mauvais coups tombent. Les élus et mandatés CGT échangent et croisent les informations recueillies dans les différentes instances représentatives du personnel, et dans les différents sites, pour anticiper la situation économique et sociale de l'entreprise, et faire des propositions alternatives dans l'intérêt exclusif des salariés.

Les excellents résultats de notre entreprise sont dus au travail de tous les salariés, pourtant, la plus grosse part retourne aux actionnaires. La CGT combat cette répartition inégale et œuvre au maximum pour que la part redistribuée aux salariés augmente, de manière pérenne à travers le salaire socialisé (*Qui finance entre autre la sécurité sociale et les retraites*).

La CGT agit le plus démocratiquement possible et essaie d'être le plus présent possible aux côtés des salariés sur leur lieu de travail par l'intermédiaire justement des représentants du personnel que les salariés vont élire les 13 et 15 mars prochains.

La CGT organise les salariés, elle ne décide pas à leur place!

Concernant les conflits, même si la CGT est seule organisation présente et active, elle a toujours pris ses responsabilités en donnant son point de vue, mais a toujours imposé que les décisions soient prises collectivement et en toute transparence lors d'assemblées générales du personnel. Ce sont les salariés qui décident collectivement !

La CGT, un mouvement syndical perpétuel.

La CGT a pris conscience que trop de salariés de l'établissement sont isolés, toute catégories confondues, du cadre à l'ouvrier, en passant par les agents de maitrises et les techniciens. Bien souvent, les missions qui leurs sont demandées ne sont pas possibles à assurer pendant leur temps de travail. Il en résulte des heures supplémentaires non payées et non récupérées, des difficultés à prendre des congés ou des RTT, etc...avec les répercussions inévitables sur leurs vies personnelles et familiales, et sur leur santé physique et mentale. De plus, la reconnaissance de leurs diplômes, de leurs compétences et de leur qualification n'est toujours pas au rendezvous, loin s'en faut...!

La CGT met à disposition de ces salariés différents outils syndicaux: ensemble, nous pouvons changer les rapports sociaux à l'entreprise, et contribuer à reconstruire une vraie solidarité!

Vous l'aurez compris à la lecture de la liste CGT 2012-2014, l'activité UGICT est durablement rétablie, ainsi que les revendications des sous-traitants permanents, notamment, depuis la loi du 20 août 2008(article L1111-2 du code du travail), les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure doivent être pris en compte dans l'effectif de l'entreprise utilisatrice s'ils sont intégrés de façon étroite et permanente à la communauté de travail depuis au moins un an. Les salariés de cristal, seront défendus directement auprès du donneur d'ordre Verallia. De ce fait certains salariés sous-traitant permanents ont décidé de voter uniquement pour les délégués du personnel.

Le contraire du "seul je subis" c'est : "TOUS ENSEMBLE nous sommes plus fort"

La CGT est consciente des attentes des salariés, au-delà des luttes de classes quasi permanentes sur l'emploi, les salaires, la retraite, la défense individuelle et collective des droits sociaux, les élus CGT auront la responsabilité de mener à terme :

- Le dossier amiante.
- L'organisation du travail (ou la flexibilité des travailleurs selon le rapport de force) avec l'amélioration des conditions de travail.
- Le stress au travail (avec l'expertise récemment voter au CHSCT par les élus CGT).

Les suffrages CGT sont un gage du rapport de force, pour mettre en place des instances de représentation du personnel (CE, DP, CHSCT) qui remplissent pleinement leur rôle de "contre-pouvoir" dans et hors l'entreprise!

La CGT s'engage pour le Comité d'Entreprise :

- à s'appuyer sur une expertise économique pour obliger le plus possible l'entreprise à faire des choix industriels et économique aussi pour l'intérêt des salariés.
- à débattre et consulter (avec au moins 51 % d'exprimés usine et services centraux) les salariés avant toute modification importante du budget des œuvres sociales.

La CGT s'engage pour les Délégués du Personnel :

- à poursuivre et amplifier la négociation de revendications collectées.
- à tendre vers le paiement intégral du travail dissimulé tel que les relèves, les heures supplémentaires, astreintes, etc...).

La CGT s'engage pour le CHSCT :

- à rétablir l'expression des salariés sans retenues et un fonctionnement de l'instance régulier.
- à promouvoir une gestion humaine du personnel.
- à résorber le mal être au travail en contribuant à la préservation de la santé au travail, comme dans ce qui en découle (les Maladies Professionnelles, le respect du temps de repos, le stress au travail...etc).

Voter CGT a des conséquences à tous niveaux !

A l'établissement, à l'entreprise verallia, en donnant des droits syndicaux aux représentants du personnel (CE et DP), mais depuis 2008, le résultat des élections compte pour la représentativité de la CGT au niveau national. Ce qui est important pour donner du poids à la CGT lorsqu'il y a des négociations interprofessionnelles. Plus les voix CGT sont importantes, plus la voix de la CGT sera entendue !!!

Voter CGT ne rime pas avec signer un chèque en blanc!

Depuis 2007, il y a eu plusieurs conflits durs avec arrêt de la production durant plusieurs jours. A chaque fois, les Assemblées Générales de personnel sont organisées tous les jours et les salariés décident collectivement, en toute transparence et dans le respect de tous. Sont réunis les grévistes, les non-grévistes et la direction. Chacun peut s'exprimer et la décision revient aux salariés lors d'un vote.

Une fois élus, les militants CGT ne font pas ce qu'ils veulent pour autant ! Ils agissent avec les salariés le plus collectivement et démocratiquement possible.

Ce qui n'est pas facile, car il y a autant d'avis que de salariés... Mais on y arrive

La CGT n'a pas hésité à faire valoir le droit des salariés devant le tribunal des prud'hommes notamment pour le temps d'habillage et non-respect de la convention collective en matière de congés payés, non-respect de la grille des salaires, de classification, d'attribution de prime etc....

Alors les 13 & 15 mars prochains...
Pour vous et dans votre intérêt...
Votez et faites voter CGT !!!

Une CGT forte: C'est un contre-pouvoir fort!!! C'est contrer la direction et imposer d'autres choix!!!